

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ**, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Nazaire :

Que lors d'une séance spéciale du conseil municipal tenue le 7 décembre 2020, le conseil municipal a adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021, conformément à l'article 148 du Code municipal.

Que les séances ordinaires du conseil se tiendront à la salle du conseil municipal située au 174 rue Principale, Saint-Nazaire, aux dates suivantes et débiteront à 19 h 30 :

Lundi 11 janvier  
Lundi 1<sup>er</sup> février  
Lundi 1<sup>er</sup> mars  
Mardi 6 avril  
Lundi 3 mai  
Lundi 7 juin

Lundi 5 juillet  
Mardi 7 septembre  
Lundi 4 octobre  
Lundi 15 novembre  
Lundi 6 décembre

Donné à Saint-Nazaire, ce 15 décembre 2020.



Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Pierre-Yves Tremblay, résident de Saguenay, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication dans les deux endroits prévus à cette effet.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Saint-Nazaire ce 15 décembre 2020.



Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier